

(H 473)

(H 334)

DEPARTEMENT DE L'EURE
COMMUNE DE BÉZU SAINT ÉLOI

Route de Neaufles
Lieux dit du "Pont aux Clères"

Résidence : " Domaine Saint-Éloi "

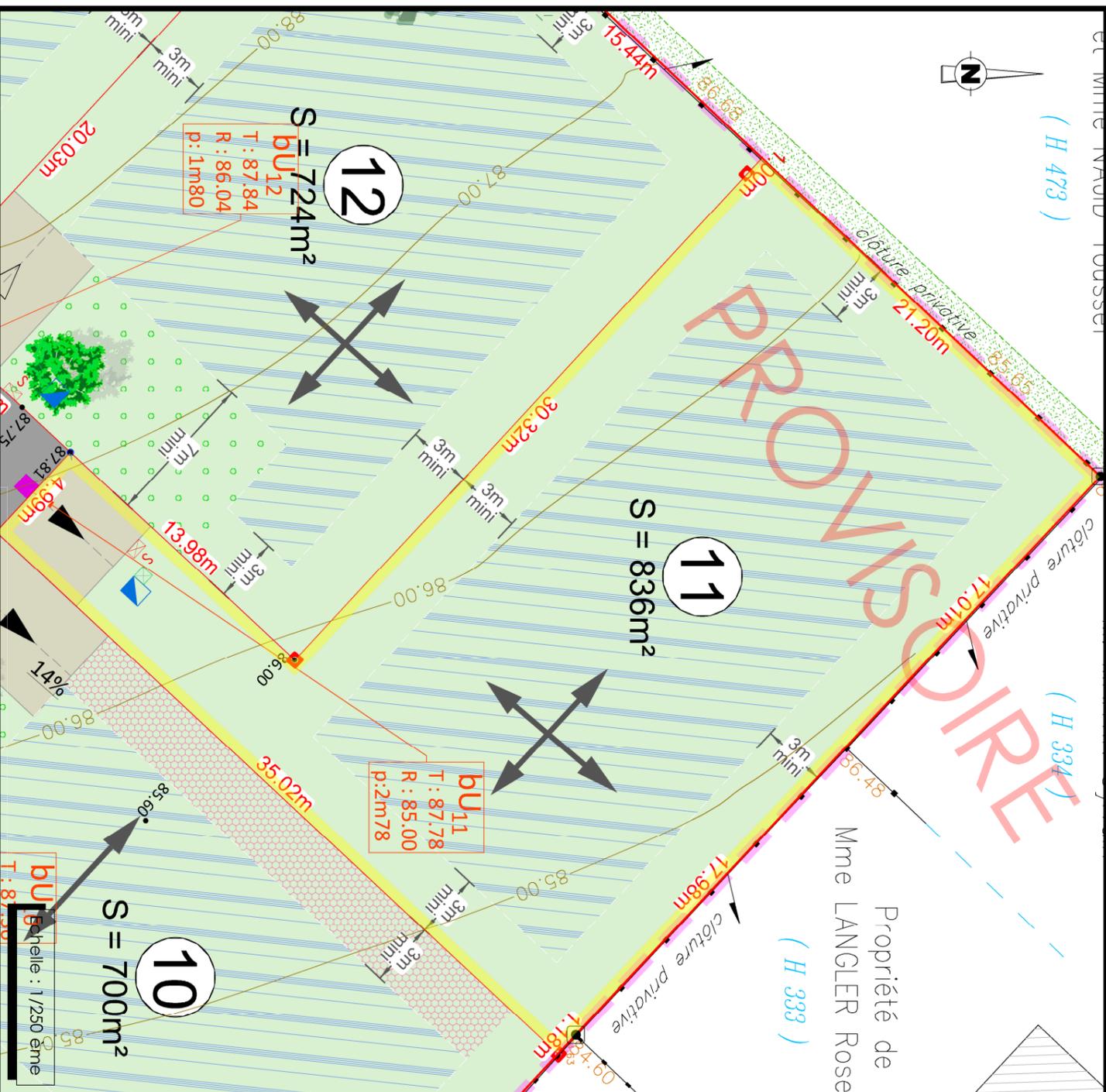
PLAN DE VENTE DU LOT N°11

Parcelle section H n°...

Permis d'aménager
Réf. : PA 27067 17 A0001
Surface de plancher
235 m²



Propriété de
Mme LANGLER Rosel
(H 333)



LEGENDE IMPLANTATION :

- (Axe de balise principal centrale (non imposé))
- ▭ (Zone constructible)
- ▭ (Zone constructible si la construction est définie en limite de propriété)
- ▭ (Servitude de passage des réseaux EU et EP)

LEGENDE RESEAUX** :

- ▭ (Repart de branchement)
- ▭ (Vidéocon 30x33 (lampon béton))
- ▭ (Climatiseur)
- ▭ (Coffret de comptage électrique)
- ▭ (Boite de branchement des eaux usées)
- ▭ (Garde de surveillance avec déclenchement en prisé)
- ▭ (Vidéocon 30x33 (lampon béton))
- ▭ (Regard de visite EU Ø 1000)
- ▭ (Eclairage public)
- ▭ (Attilage projet)

LEGENDE :

- ▭ (limite nature matériaux)
- ▭ (bordure)
- ▭ (mur)
- ▭ (clôture)
- ▭ (haie)
- ▭ (zone de végétation dense)
- ▭ (symbole ouvrage provisoire)
- ▭ (cotation linéaire (distance horizontale))
- ▭ (source)
- ▭ (limite de propriété et de division)
- ▭ (référence cadastrale)
- ▭ (application cadastrale)
- ▭ (borne nouvelle)
- ▭ (borne ancienne)
- ▭ (piquet)
- ▭ (Cote altimétrique (le nivellement est la topographie du terrain AVANT travaux))
- ▭ (Changement de niveau (le nivellement est la topographie du terrain AVANT travaux))
- ▭ (Etopose de population)

LEGENDE PROJET :

- ▭ (zone en errade)
- ▭ (zone en errade en au moins 2 m de large)
- ▭ (Nœuds et espaces verts)
- ▭ (Emplacement non constructible et non dos réservé aux entées charnières (prévues à chaque lot) (aménagé par les acquéreurs))
- ▭ (Nœuds et espaces verts)
- ▭ (Emplacement libre (sauf sur les emplacements réservés aux branchements des réseaux et aux espaces verts))
- ▭ (Masse(s) de plantes vivaces rustiques à la charge de l'aménageur)
- ▭ (Masse(s) de plantes vivaces rustiques à la charge de l'aménageur)
- ▭ (Plantations sur bûches livrées)
- ▭ (Plantation arbre de haufjet à la charge de l'aménageur)
- ▭ (Plantation arbre de haufjet à la charge de l'aménageur)
- ▭ (Plantation arbre de haufjet à la charge des acquéreurs (à être planté à 2,5 m du talwegement avec la voirie))
- ▭ (Haie paysagère à planter par les acquéreurs. En droit des voiries, leur propriété, au droit des voiries et espaces communs (cf PA 10 et notice paysagère))

** Les positions des réseaux et des branchements sont données à titre indicatif et pourront être modifiées au cours des travaux. Celles-ci devront donc être contrôlées lors de la construction.

Maître d'ouvrage

ALTITUDE LOTISSEMENT
Immeuble Margelin III
509, Centre Allée - Route de Neufchâteau
76230/SNEFAVILLE
☎ 02.76.51.05.20

Géomètre-Expert

AGÉOSE
Géomètre-expert
Vale du Futur
BR322
27200 LAULDE NEUILLE-CEUX
☎ 02.32.40.03.13

INDICE	MODIFICATIONS	Date
A	Plan provisoire : - En attente des nouvelles références cadastrales, - Les cotes et superficies sont données à titre indicatif en l'attente des accords sur limites.	12/12/2017

Dossier n° 160925

160925.dwg